

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(ARTICLE L.181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)
SUR DES DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Objet :

La société JORIS IDE ATLANTIQUE COMPTOIR DU BATIMENT ET DE L'INDUSTRIE a déposé une demande d'autorisation environnementale et une demande de permis de construire en vue de la construction d'un nouveau site industriel situé sur le territoire de la commune de BEAUGENCY.

Ces demandes font l'objet d'une consultation du public de 3 mois qui se déroulera **du jeudi 9 avril à 9h au jeudi 9 juillet à 18h inclus**. Cette consultation tient lieu de participation du public au titre du permis de construire. Cette consultation sera conduite par Mme Annick DUPUY, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. En cas d'empêchement, elle sera remplacée par M. Pascal HAVARD, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Modalités de consultation du dossier :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6785/>

Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support papier à la mairie de BEAUGENCY aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le projet d'autorisation environnementale est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment l'étude d'impact et son résumé non technique.

Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de Monsieur Jean Christophe JOMAIN, directeur du Développement Industriel France Technical department pour la société JORIS IDE NV à l'adresse suivante : jean-christophe.jomain@joriside.fr (adresse postale : 40 rue André Raimbault 45130 BAULE)

Tout au long de la consultation, seront rendus publics **sur le site Internet dédié à la consultation** mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation dont l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis. Seront également rendus publics le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale s'il est produit en cours de consultation, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Modalités de participation du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- à l'adresse électronique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6785/>
- par courrier postal adressé à DDPP 45 – service Sécurité de l'Environnement industriel, à l'attention de Mme Annick DUPUY, commissaire enquêteur, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1

Le commissaire enquêteur organisera deux réunions publiques d'information en présence du pétitionnaire :

- réunion d'ouverture : **le vendredi 10 avril 2026 de 18h à 19h dans la salle CDE maison des associations, allée Pierre de Ronsard à Beaugency**
- réunion de clôture : **le vendredi 26 juin 2026 de 18h à 19h dans la salle CDE maison des associations, allée Pierre de Ronsard à Beaugency**

Il tiendra les permanences suivantes à l'Hôtel de ville de BEAUGENCY, pour recueillir les observations orales et écrites du public :

- le mardi 19 mai 2026 de 10h à 12h ;
- le samedi 13 juin 2026 de 10h à 12h.

À l'issue de la consultation, la préfète du Loiret accordera ou refusera l'autorisation environnementale sollicitée. Le maire de BEAUGENCY accordera ou non le permis de construire.